

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1678

PDF erstellt am: **22.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## La recherche sur les humains se donne une éthique

**Le Conseil fédéral entend enfin baliser la recherche sur l'être humain. L'article constitutionnel et la loi en consultation renforcent notamment le rôle des commissions d'éthique, afin d'assurer le contrôle souhaité sur les expériences scientifiques.**

**E**n Suisse, l'expérimentation animale est bien plus réglementée que la recherche sur des humains. La Suisse a été épargnée par des scandales à l'image du stockage incontrôlé de fœtus, du recours aux prisonniers ou à des groupes ethniques sans leur consentement, de la commercialisation des cadavres ou de parties du corps, etc. Néanmoins, la qualité de la recherche clinique peut souffrir d'une absence de conditions cadres claires. Après de longues années de discussions internes, un projet législatif - un article constitutionnel et une loi «relative à la recherche sur l'être humain» - est enfin sous toit et soumis à consultation générale. Elle prendra fin le 31 mai 2006.

«La Confédération légifère sur la recherche sur l'être humain dans le domaine de la santé. Ce faisant, elle veille à assurer la protection de la dignité humaine et de la personnalité en tenant compte de la liberté de la recherche», dit le projet d'article constitutionnel. Il institue ensuite un régime d'autorisation pour la recherche chez l'homme (obligation du consentement éclairé, obligation de l'ex-

pertise indépendante). L'article précise encore les conditions particulières pour les personnes vulnérables et réitère le principe que le corps humain et les parties du corps humain ne peuvent être ni cédés ni acquis contre rémunération à des fins de recherche. A son tour le projet de loi explore systématiquement les conditions auxquelles la recherche utilisant des êtres humains peut être autorisée. Globalement le résultat du projet en consultation est bon.

Une expérience scientifique sur l'être humain peut se dire éthique d'abord si un consentement libre et clair a été obtenu du sujet. Mais cela ne suffit pas. La valeur éthique vient également de la qualité scientifique elle-même: quelles améliorations pour la santé peuvent être espérées? la méthodologie est-elle rigoureuse? la sélection des sujets est-elle équitable? le nombre de patients permet-il d'aboutir aux résultats espérés? l'équilibre entre les risques encourus et les bénéfices attendus est-il assuré?

(ge) Suite de l'article en page 6

### Sommaire

Le parti socialiste examine les conséquences concrètes pour d'une adhésion de la Suisse à l'Union européenne.

page 2

Les Verts hésitent entre la droite et la gauche.

page 3

Les parlements perdent leurs pouvoirs. C'est le constat d'un livre consacré aux institutions politiques.

page 4

L'école suscite la polémique à Genève où tout le monde se découvre pédagogue.

page 5

Les inégalités contre la croissance. Cinquième épisode du bulletin de santé tiré du livre de Markus Mugglin.

page 7

### Presse

En lançant une nouvelle carte, comme on écoute de la fausse monnaie, les éditeurs sèment une double confusion. Pour la future fixation des salaires. Pour l'identification du vrai professionnel.

Edito page 3